

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 novembre 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11764-11-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-10-2019**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi du contrat de déneigement pour le terrain de l'Église
 - 4.2 Demande de paiement no. 6 – PointCo – remplacement du système de réfrigération
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Demande de compensation pour les chemins à double vocation
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.3 Lutte contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
 - 5.4 Engagement à titre de préposé à l'aréna
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Installation des services d'aqueduc et d'égout – Entreprise Fibrotek Matériaux avancés Inc.
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
 - 8.2 Engagement d'un nouveau pompier volontaire
 - 8.3 Implantation d'une borne sèche – acquisition d'une servitude
 - 8.4 Nomination des représentants au sein du COMUR – de Charlevoix-Est.
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Mandats – mise à jour du PFT – Bibliothèque municipale
 - 9.2 Participation financière – Hockey-mineur et CPA les Carrousels
 - 9.3 Présentation demande d'aide financière – programme PAFIRS
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2019
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2019
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO 11765-11-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE AU 33 RUE SAINT-PHILIPPE
RÉSOLUTION NO 11766-11-19**

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour les travaux de déneigement du terrain de l'église située au 33 rue Saint-Philippe pour l'hiver 2019-2020;

ATTENTU QUE l'offre de la compagnie Gestion L.R.W. Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont octroie le contrat de déneigement du terrain de l'Église à la compagnie Gestion L.R.W. Inc. pour l'hiver 2019-2020 pour un montant de 6 100 \$ plus les taxes applicables.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint soit autorisée à signer les documents relativement à ce contrat. *P1-2019-11-11*

QUE la présente résolution soit adressée à M. Lucien Warren, Gestion L.R.W. Inc.

**4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO 6 – POINTCO INC. – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE À L'ARÉNA
RÉSOLUTION NO 11767-11-19**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11570-02-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de remplacement du système de réfrigération de la glace à l'aréna de Clermont à la firme PointCo Inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement final ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no 6 à la firme PointCo Inc. au montant de 8 332.47 \$ incluant les taxes applicables.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION NO 11768-11-19**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent le chemin du Friche (route de contournement) ;

ATTENDU QUE l'information transmise représente la situation du transport lourd de l'année 2019;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin du Friche (route de contournement) ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

QUE la présente résolution soit adressée au chef du Service de l'entretien et de l'exploitation du réseau, Ministère des Transports, Centre d'opérations de Québec, 5353 boul. Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G2K 1M1.

5.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉSOLUTION NO 11769-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, dépose au conseil municipal de la Ville de Clermont la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

5.3 ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANY HARVEY – PRÉPOSÉ À L'ARÉNA RÉSOLUTION NO 11770-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Dany Harvey, demeurant au 33 rue des Vieux-Moulins à Clermont soit engagé à titre de préposé à l'aréna et ce à compter du 11 novembre 2019.

Les conditions d'emploi seront conformes à la convention collective en vigueur. Une fois la période de probation terminée, cet employé occupera le poste d'employé permanent affecté au poste de préposé à l'aréna.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Dany Harvey, Clermont, Québec ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

5.4 FRAIS DE DÉPLACEMENT – RENCONTRE À BEAUPRÉ RÉSOLUTION NO 11771-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise le déplacement à Beupré de monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire, pour une rencontre avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, le 11 novembre 2019.

Les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – ENTREPRISE FIBROTEK MATÉRIAUX AVANCÉS INC. RÉSOLUTION NO 11772-11-19

ATTENDU QUE la compagnie Fibrotek Matériaux Avancés Inc. procèdera au cours des prochains mois à la construction d'un nouveau bâtiment afin de procéder à l'installation d'une ou des machine(s) pour tisser la fibre de carbone ;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'entreprise Fibrotek Matériaux Avancés a demandé l'installation d'une sortie d'aqueduc et des sorties d'égout pluvial et sanitaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les balises pour l'installation de ces services ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU que Madame Brigitte Harvey soit autorisée à signer une entente avec la firme Fibrotek Matériaux Avancés Inc. pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Desbiens. *P2-2019-11-11*

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL RÉSOLUTION NO 11773-11-19

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leurs permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

**8.2 NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE
RÉSOLUTION NO 11774-11-19**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE monsieur Bruno-Pier Bilodeau, demeurant au 44, rue du Parc à Clermont a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande ce candidat ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de M. Bruno-Pier Bilodeau à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Bruno-Pier Bilodeau, 44 rue du Parc, Clermont (Québec) G4A 1J6 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

**8.3 SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE
CHEMIN SNIGOLE
RÉSOLUTION NO 11775-11-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'installation d'une borne incendie sèche sur la propriété de monsieur Louis-Marie Néron et madame Jacinthe Murray, sur le lot 4 472 887 afin d'assurer une protection incendie dans ce secteur ;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir une servitude de passage afin de pouvoir accéder et entretenir adéquatement cette installation;

ATTENDU QUE M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre a préparé la description technique et le plan des parcelles devant faire l'objet d'une servitude, par ses minutes no. 3416 – dossier G97-47;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude requis avec les propriétaires des lots 4 472 880, 4 472 885 et 4 472 887.

QUE Me Lise Robitaille, notaire soit mandatée à préparer le contrat notarié requis.

**8.4 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMUR (COMITÉ D'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE RÉGIONALE) DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 11776-11-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est membre du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionale) de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT, de nommer Mme Brigitte Harvey, directrice générale et coordonnatrice municipale en sécurité civile ainsi que monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie à titre de représentants de la Ville de Clermont au sein du COMUR de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Caroline Dion, secrétaire du COMUR de Charlevoix-Est.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 MANDATS – MISE À JOUR DU PFT – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÉSOLUTION NO 11777-11-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations – volet 1 et 2 – biens patrimoniaux et infrastructures culturelles pour la relocalisation de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QU'un programme fonctionnel et technique a été préparé en 2017 mais qu'une révision s'avère requise et que certaines précisions doivent être obtenues quant à la capacité portante de la dalle du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et gestionnaire de projet soit autorisé à confirmer les mandats requis à la firme d'architectes Robitaille Larouche Déry, conformément aux estimés transmis le 15 octobre 2019 et le 22 octobre 2019. *P3-2019-11-11*

Également, qu'un mandat soit confié à la firme Les Services EXP Inc. pour les révisions requises en ingénierie, conformément à l'offre de services en date du 6 novembre 2019. *P4-2019-11-11*

**9.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE – HOCKEY-MINEUR ET CPA LES CARROUSSELS
RÉSOLUTION NO 11778-11-19**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8900-12-08 adoptée le 9 décembre 2008, la Ville de Clermont confirmait son intention de verser au Club de Patinage Artistique Les Carrousels de Clermont Inc. ainsi qu'à l'organisme Hockey Jeunesse de Clermont Inc. un montant de 160 \$ par jeune de sa municipalité inscrit au hockey-mineur ou au patinage artistique;

ATTENDU QUE la hausse des coûts de fonctionnement oblige ces organismes à augmenter les coûts d'inscription;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire maintenir l'intérêt des activités sur glace pour les jeunes d'âge mineur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU :

- d'abroger la résolution no. 8900-12-08
- de maintenir la prise d'inscription directement par les organismes concernés
- de verser à compter de la saison 2019-2020 un montant de 170 \$ par jeune citoyen de Clermont pour les catégories Novices à Midget au hockey-mineur à l'organisme Hockey-Mineur Charlevoix ainsi que 170 \$ par jeune citoyen de Clermont pour l'inscription au patinage artistique

QUE la présente résolution soit adressée aux organismes concernés.

**9.3 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)
RÉSOLUTION NO 11779-11-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

QUE La Ville de Clermont autorise la présentation du projet de Mise aux normes de l'aréna de Clermont au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Clermont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Clermont désigne monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2019
RÉSOLUTION NO 11780-11-19**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés d'octobre 2019 au montant de 101 324.94 \$ ainsi que le versement des salaires d'octobre 2019 au montant de 76 500.80 \$. *P5-2019-11-11*

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2019
RÉSOLUTION NO 11781-11-19**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 203 036.34 \$. *P5-2019-11-11*

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

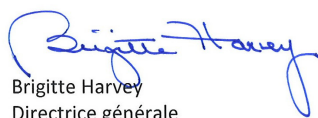
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 11782-11-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

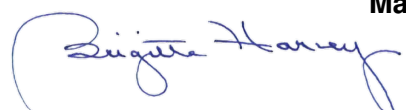


Jean-Pierre Gagnon
Maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale



Brigitte Harvey
Directrice générale